

→ **AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

# Sécuriser le financement de l'investissement



*Je me félicite qu'un récent rapport de la Cour des comptes souligne le bien-fondé de cette démarche*

Aujourd'hui, certaines collectivités font face à une diminution du nombre de réponses à leurs appels d'offres de prêts et à un renchérissement des marges bancaires. Ce sont notamment les plus petites communes qui ne trouvent pas toujours de financement ou à des taux élevés. Nous avons donc adressé début août un questionnaire à l'ensemble de nos adhérents pour mesurer l'ampleur des difficultés rencontrées et intervenir auprès de l'État et du secteur bancaire.

La nouvelle réglementation bancaire dite « BALE III » pourrait également avoir des répercussions sur le financement de nos collectivités locales. En effet, le G 20 a souhaité imposer aux banques une augmentation de leurs fonds propres. L'AMF est intervenue auprès du Premier ministre pour exprimer son inquiétude sur les conséquences de la mise en place progressive, à partir de 2013, de ces nouvelles règles prudentielles. Celles-ci impacteront en effet plus particulièrement les collectivités locales, dans la mesure où elles ne peuvent déposer leurs fonds dans les banques prêteuses. Nous souhaitons donc que la future directive euro-

péenne tienne compte des spécificités de nos collectivités qui assurent 73 % de l'investissement public et dont les règles budgétaires apportent des garanties particulières de solvabilité.

Dans le contexte de la grave crise financière, mondiale que nous subissons, les grandes associations d'élus (AMF, ADF, ARF, AMGVF, ADCF, ACUF), conscientes de l'intérêt d'une diversification de l'offre de financement aux collectivités, ont créé en 2010 l'Association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales (à laquelle adhèrent aussi déjà plus de 50 collectivités) que j'ai l'honneur de présider. Le groupement mandaté pour déterminer les grandes caractéristiques de la future agence a rendu son rapport fin juillet et ses préconisations seront soumises aux élus le 20 septembre prochain. Je vous tiendrai naturellement informé des décisions que nous prendrons.

D'ores et déjà, je me félicite que le récent rapport de la Cour des Comptes relatif à la gestion de la dette publique locale souligne le bien-fondé de cette démarche. Nous prenons également la pleine mesure des préconisations formulées par la Cour qui correspondent aux impératifs fixés dans le cadre de la mission confiée au groupement : limitation de la clientèle aux collectivités locales françaises, gamme de produits simples et sécurisés et accès à l'épargne fondé sur une évaluation transparente des risques.

Si les conditions sont réunies, la création de cette agence devrait contribuer à sécuriser durablement l'accès à la ressource pour financer les investissements de nos communes et communautés.